



Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Affaire n° : IT-04-82-A

Date : 11 novembre 2008

Original : FRANÇAIS  
Anglais

**LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL INTERNATIONAL**

**Devant :** M. le Juge Fausto Pocar, Président

**Assisté de :** M. Hans Holthuis, Greffier

**Ordonnance rendue le :** 11 novembre 2008

**LE PROCUREUR**

*c/*

**LJUBE BOŠKOSKI  
JOHAN TARČULOVSKI**

*DOCUMENT PUBLIC*

**ORDONNANCE PORTANT REMPLACEMENT D'UN JUGE DANS UNE  
AFFAIRE PORTÉE DEVANT LA CHAMBRE D'APPEL**

**Le Bureau du Procureur**

M. Paul Rogers

**Les Conseils de Ljube Boškosi**

M<sup>me</sup> Edina Rešidović et M. Guénaël Mettraux

**Les Conseils de Johan Tarčulovski**

MM. Alan M. Dershowitz, Nathan Z. Dershowitz, Antonio Apostolski et Jordan Apostolski

**NOUS, FAUSTO POCAR**, Président du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (le « Tribunal international »),

VU l'Ordonnance portant désignation de juges dans une affaire dont est saisie la Chambre d'appel et du juge de la mise en état en appel, rendue le 30 juillet 2008,

VU les articles 12 3) et 14 3) du Statut du Tribunal international et l'article 107 du Règlement de procédure et de preuve du Tribunal international,

VU la composition de la Chambre d'appel du Tribunal international exposée dans le document IT/245 du 12 mai 2006,

**ATTENDU** que cette affaire en est au stade de la mise en état en appel et qu'aucune audience ne s'est encore tenue,

VU les nécessités liées à la gestion des appels au Tribunal international,

**DÉSIGNONS** M. le Juge Mehmet Güney pour nous remplacer en l'espèce, et

**ORDONNONS**, avec effet immédiat, que dans l'affaire n° IT-04-82-A, *Le Procureur c/ Ljube Bošković et Johan Tarčulovski*, la Chambre d'appel se compose comme suit :

M. le Juge Mohamed Shahabuddeen

M. le Juge Mehmet Güney

M. le Juge Liu Daqun

M<sup>me</sup> le Juge Andrésia Vaz

M. le Juge Theodor Meron

Fait en anglais et en français, la version en anglais faisant foi.

Le 11 novembre 2008  
La Haye (Pays-Bas)

Le Président du  
Tribunal international

*/signé/*

Fausto Pocar

**[Sceau du Tribunal international]**